



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Bolton-Ouest, tenue le jeudi 3 août 2017 à 18h30 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Donald Badger, maire.

Présents :

Donald Badger, maire
Robert Chartier, conseiller n° 1
Lindsay Tuer, conseillère n° 2
Julian Tuer, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Jacques Drolet, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier
Michael Ferland, responsable du service d'urbanisme et inspecteur municipal

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU 3 AOÛT 2017 À L'HÔTEL DE VILLE À 18H30

- 1. AVIS DE CONVOCATION**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. VOIRIE**
 - 3.1. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 4. ENVIRONNEMENT**
 - 4.1. Berce du Caucase
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1. AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le maire à 18h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

n°127-0817

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adopté à l'unanimité



3. VOIRIE

n°128-0817

3.1. MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 121 729 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE le montant des dépenses sur l'ensemble des routes s'élève à 142 706 \$ selon les calculs effectués par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

ATTENDU QUE le directeur général a informé verbalement le ministère des Transports qu'il n'était pas en mesure d'attester que les sommes versées par le ministère ont été utilisées uniquement pour des travaux sur des routes locales 1 et 2 et vu son entrée en fonction le 17 mai 2017 et suite aux remplacements de trois directeurs généraux précédents ayant quitté leurs fonctions;

ATTENDU QUE des correctifs seront apportés pour corriger la situation;

ATTENDU QUE l'adoption de la présente résolution est nécessaire afin de procéder au dépôt du rapport financier.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu :

- que la municipalité informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

4. ENVIRONNEMENT

n°129-0817

4.1. BERCE DU CAUCASE

Attendu que de la berce du Caucase, une plante envahissante et toxique a été découverte dans le secteur du chemin Quilliams, sur un terrain privé;

Attendu qu'une première intervention d'enlèvement a déjà été réalisée par monsieur Reid Gaylor sur ce qu'il croyait être l'emprise



du chemin Quilliams;

Attendu qu'environ une centaine de plants (une colonie) seraient toujours à enlever;

Attendu qu'il est souhaitable d'intervenir en force dès maintenant afin de ne pas permettre à cette plante d'envahir notre territoire;

Attendu qu'un signalement a été fait par la municipalité au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Attendu que la municipalité de Stukely-Sud a été contactée pour les informer de la présence de cette colonie et d'une potentielle présence de berce du Caucase sur leur territoire;

Attendu que le propriétaire du terrain concerné sur le chemin Quilliams a donné son accord verbal à une intervention municipale;

Attendu l'urgence d'agir rapidement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Drolet, APPUYÉ par la conseillère Lindsay Tuer et résolu :

- d'autoriser le directeur général à octroyer tout contrat pour l'enlèvement de plants de berces du Caucase sur le territoire de la municipalité pour un montant estimé à moins de 2000 \$ pour l'année 2017;
- que le responsable du service d'urbanisme et inspecteur municipal agisse à titre de responsable du plan d'éradication de la berce du Caucase pour la Municipalité de Bolton-Ouest;
- que le directeur général, l'employé de voirie et le responsable du service d'urbanisme et inspecteur municipal soient autorisés à circuler sur les propriétés privées afin de donner plein effet à la présente résolution et d'assister les citoyens;
- d'inviter les citoyens à signaler à la municipalité la présence de berce du Caucase sur leur propriété;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

Adopté à l'unanimité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.



6. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

n°130-0817

L'ordre du jour étant épuisé IL EST PROPOSÉ par le conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19h07.

Jean-François Grandmont
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Donald Badger
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE LUNDI 7 AOÛT 2017 à 19 h 30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.